

susceptible à ce sujet. Je vous demande, monsieur, s'il n'est pas pertinent de citer les paroles du ministre...

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Sur le même sujet.

● (2.50 p.m.)

Le très hon. M. Diefenbaker: ... lorsqu'il a avoué ce que le gouvernement allait faire. Depuis quand cela manque-t-il d'à-propos? C'est peut-être sans aucun rapport, comme dans le cas des divers ministres du gouvernement, où l'un ignore ce que fait son collègue, mais dans le cas actuel, 11 ou 14 jours se sont déjà écoulés et aucune explication n'a été donnée jusqu'à aujourd'hui, sauf une réponse s'inspirant d'intérêts personnels et qui n'éclaircit nullement la situation.

Au dire du ministre, le gouvernement va présenter quelque chose, quelque part, un de ces jours. Compte tenu de ce qui s'est passé dernièrement dans divers ministères, tout ce que je puis dire, c'est que le gouvernement actuel a adopté comme ligne de conduite de faire disparaître la Couronne en toutes occasions.

L'hon. M. McIlraith: Ce n'est pas le cas.

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège?

M. l'Orateur: Le très honorable chef de l'opposition avait la parole avant le premier ministre suppléant, qui désire actuellement poser la question de privilège.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, en raison de la portée et de l'importance de la déclaration injustifiée, que vient de formuler le très honorable représentant...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le premier ministre suppléant devrait avoir l'occasion d'exprimer son point de vue. Le très honorable chef de l'opposition dit qu'il n'y a pas de question de privilège; toutefois, je devrais, je pense, pouvoir entendre ce point de vue, après quoi je déciderai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais que cela blesse leur susceptibilité. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que, suivant le Règlement de la Cham-

bre, tout honorable représentant qui pose la question de privilège doit être entendu. J'accorderai la parole au très honorable chef de l'opposition quand le premier ministre suppléant aura parlé.

Une voix: Assurez-vous qu'il s'agit d'une question de privilège.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège parce que le très honorable représentant a dit que, ces derniers jours, le gouvernement actuel a pris des mesures...

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai jamais dit «ces derniers jours».

L'hon. M. Martin: ... a pris des mesures pour supprimer tout symbole royal. Cette déclaration ne repose sur aucun fondement et est absolument injustifiée. J'assure mon très honorable ami que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes aussi loyaux envers Sa Majesté que lui-même. (*Exclamations*)

L'hon. M. Ricard: Est-ce ainsi que le ministre observe le Règlement? C'est se moquer de la décision de l'Orateur.

L'hon. M. Starr: Le Règlement ne s'applique pas, de toute évidence, au ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je fais remarquer aux députés que le désordre règne en ce moment à la Chambre et que cela est inapproprié. Peut-être devrais-je disposer d'abord de la question de privilège soulevée par le premier ministre suppléant. Je reconnais qu'il n'y a pas matière à la question de privilège. (*Applaudissements*)

Le point soulevé par le premier ministre suppléant prête à discussion, ce qui montre combien il est difficile d'éviter un débat.

L'hon. M. Starr: Pourquoi le premier ministre suppléant ne se lève-t-il pas de nouveau?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est extrêmement difficile de diriger les travaux de la Chambre d'une manière ordonnée si les députés ne respectent pas le Règlement. L'article 15 du Règlement stipule ce qui suit au sujet des déclarations ministérielles:

Toute annonce ou déclaration de ce genre devrait se limiter aux faits qu'on estime nécessaires de porter à la connaissance de la Chambre et ne devrait pas être conçue pour provoquer un débat à ce stade.

A mon avis, la déclaration du ministre des Postes n'était pas de nature à provoquer un débat. (*Exclamations*) Je demanderais aux